DOSSIER DE PRESSE

2e RENCONTRES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INSERTION

« Renforcer les passerelles de l'insertion vers l'entreprise »

l'Europe s'engage en France avec le FSE
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Allier le Département

Le Département se mobilise pour l'emploi !

Organisées par le Conseil départemental de l'Allier, les 2e rencontres de l'économie et de l'insertion réunissent pour une demi-journée, jeudi 16 novembre, à 14 heures, au Campus IFAG de Montluçon, différents partenaires du monde de l'économie et de l'insertion de notre territoire (structures de l'insertion par l'activité économique, partenaires institutionnels, bailleurs sociaux, organismes de formation, chefs d'entreprise et représentants d'entreprise…), ainsi que des personnes inscrites dans un processus d'insertion.

L'objectif ? Faciliter le retour à l'emploi et faire de l'Allier un territoire innovant au cœur de l'emploi, par des actions inédites qui ont été pensées pour trouver des solutions efficaces et impulser une nouvelle dynamique entre tous les acteurs de l'économie et de l'insertion.

En 2017, le budget insertion du Conseil départemental s'élève à 2,8 M€ dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions (PDILE), et à 1,1 M€ au profit des structures d'insertion par l'activité économique. **Chaque année, ce sont 66 M€ qui sont versés aux 18 431 bénéficiaires du RSA dans l'Allier. C'est pourquoi le Département a adopté plusieurs mesures visant à faciliter l'accès et le retour durable à l'emploi.**

Un nouveau **dispositif expérimental avec la Région Auvergne Rhône-Alpes** a été mis en place pour que les bénéficiaires du RSA déjà inscrits dans une démarche d'emploi (« Ateliers de mobilisation professionnelle », « Accompagnement global… »), et ayant besoin d'approfondir leur connaissance, puissent cumuler la rémunération d'une formation ciblant les métiers en tension, avec la nouvelle aide spécifique du Département.

Pour cela, les métiers qui recrutent dans l'Allier sont identifiés pour proposer des formations ciblées à 70 bénéficiaires du RSA par an, afin que la formation suivie débouche sur un emploi.

Les allocataires du RSA qui s'engagent dans ce parcours de façon assidue, bénéficient d'une aide spécifique du Département de 472,37 euros*. **À noter que chaque Département peut choisir le montant de cette « aide exceptionnelle ». L'Allier a souhaité envoyer un signal fort en proposant un montant « d'aide spécifique » qui cumulé à la formation rémunérée, soit proche du montant du SMIC.**

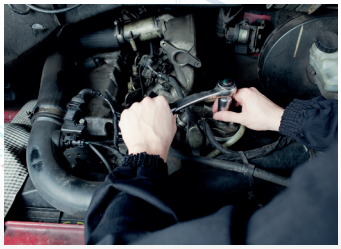

**L'aide spécifique est calculée ainsi pour une personne seule : 536,78€ du montant de base du RSA, déduction faite de l'allocation logement : 64.41€, soit 472,37€.*

Le Département ne s'arrête pas là et mobilise les employeurs dans le parcours d'insertion des personnes en difficulté. Deux nouveaux projets expérimentaux et innovants ont été votés pour favoriser la reprise d'emploi.

Le Département et l'Association pour le développement et l'initiative économique (ADIE) proposent d'aider les bénéficiaires du RSA dans la création de leur activité grâce à un micro-crédit renforcé qui peut atteindre 10 000 €. Le dispositif vise à accompagner, vers une sortie définitive du RSA, 45 % des personnes financées au cours des prochaines années.

Le Département et la plateforme numérique JOBIJOBA collaborent pour développer l'accès à des offres d'emploi ciblées et à des informations relatives à l'activité économique. En se connectant sur le site emploi.allier.fr (en cours de réalisation), il sera alors possible de visualiser toutes les offres d'emploi disponibles dans l'Allier, mais aussi de déposer des annonces, ou bien un CV pour les demandeurs d'emploi ou les personnes inscrites dans une démarche d'insertion.

Enfin le Département inclut des clauses d'insertion dans ses marchés publics.

Cette démarche volontariste crée de l'emploi en faveur de personnes fragilisées (bénéficiaires des minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans sans qualification, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois, les personnes en situation de handicap...). Cela concerne tous les secteurs : le bâtiment, les travaux publics, l'environnement, les espaces verts, les prestations intellectuelles… Concrètement, la clause d'insertion dans la commande publique traduit une volonté du Département de réserver un nombre d'heures de travail à des publics fragilisés, au minimum 5 % du nombre total nécessaire à la réalisation des prestations, que les entreprises doivent respecter. L'enjeu consiste à soutenir l'emploi local, à faciliter la mise en place de la clause d'insertion dans les autres collectivités territoriales ou organismes, à développer des liens entre les mondes de l'économie et de l'insertion, et à encourager l'emploi durable.

Charlotte de Vaulx-Ricaud - Attachée de presse
Conseil départemental de l'Allier
devaulx.c@allier.fr - 04 70 34 40 31 / 06 45 12 00 33

Création - Direction de la communication - Impression - Imprimerie du Département - DAG - Novembre 2017 - Crédits photos - CD 03

l'Europe s'engage en France avec le FSE
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Allier le Département